

RÉPUBLIQUE FRANCAISE**MÉTROPOLE DE LYON****VILLE D'OULLINS****DÉCISION DU MAIRE****N° D22_050****Objet : Rendu compte des marchés publics n°2 - du 01/03/2022 au 29/04/2022****Le Maire d'Oullins,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2122-22-4° qui dispose que le Maire peut par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'article L. 2122-23-3° du CGCT qui prévoit que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20210708_1 en date du 8 juillet 2021 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'arrêté n° SJ20_432 du 7 juillet 2020 donnant délégations de fonctions et de signature à Monsieur Clément DELORME, 3ème Adjoint au Maire ;

DECIDE :**Article 1 :**

Pour la période du 01/03/2022 au 29/04/2022, l'ensemble desdites décisions, entrant dans le cadre de la délégation, sont présentées dans le tableau annexé.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services, le Trésorier Principal d'Oullins et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Publication dans le recueil des actes
administratifs n° le / /

Pour le Maire,
Clotilde POUZERGUE et par délégation
l'Adjoint délégué,
Clément DELORME

Fait à Oullins, le 17/05/2022**Pour le Maire,
Clotilde POUZERGUE et par délégation
l'Adjoint délégué,
Clément DELORME**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le



ID : 069-216901496-20220517-D22_050-AU

RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 01/03/2022 AU 29/04/2022									
Catégorie	Référence marché	Description	Procédure/Type de modification	Date d'attribution/approbation modification	Date de notification	Montant du marché TTC	Durée du contrat	Montant ou objet de l'avenant TTC	Entreprise attributaire
Attribution de marché	F2126-MOB1	Fourniture de mobilier scolaire éducatif pédagogique et des salles de restauration de l'école primaire de la Glacière - Lot 1 (Mobilier scolaire éducatif et pédagogique)	procédure adaptée	21/02/2022	03/03/2022	79 361,56 €	Durée de livraison des marchandises		MANUTAN COLLECTIVITES
Attribution de marché	F2126-MOB2	Fourniture de mobilier scolaire éducatif pédagogique et des salles de restauration de l'école primaire de la Glacière - Lot 2 (Mobilier de restauration)	procédure adaptée	28/02/2022	03/03/2022	11 256,55 €	Durée de livraison des marchandises		LA SAONOISE DE MOBILIERS DELAGRAVE S.A.S
Attribution de marché	F2209JEU	Fourniture et pose d'une structure de jeux pour enfants pour l'aire de jeux de l'école maternelle de la Glacière	consultation	29/03/2022	11/04/2022	15 225,50 €	Durée de livraison des marchandises		PROLUDIC
Attribution de marché	I2214MER	MOE pour le changement d'énergie de la production ECS des vestiaires du stade du Merlo	consultation	31/03/2022	14/04/2022	4 500,00 €	4 mois		IMPULSE
Attribution de marché	S2213AQU	Étude de faisabilité et de pré programmation pour la construction d'un nouveau complexe aquatique	consultation	08/04/2022	19/04/2022	25 603,20 €	4 mois		H2O
Attribution de marché	I2207CAM	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du 14 rue de la Camille	consultation	13/04/2022	20/04/2022	24 120,00 €	24 mois		GRAPHYTE SAS

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le



ID : 069-216901496-20220517-D22_050-AU

RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 01/03/2022 AU 29/04/2022									
Catégorie	Référence marché	Description	Procédure/Type de modification	Date d'attribution/approbation modification	Date de notification	Montant du marché TTC	Durée du contrat	Montant ou objet de l'avenant TTC	Entreprise attributaire
Attribution de marché	M2215ENT	Produits d'entretien, d'hygiène et accessoires de nettoyage	appel d'offres ouvert - Marché passé par la Centrale d'achat métropolitaine	18/04/2022	20/04/2022	100 000,00 €	48 mois		COMODIS
Attribution de marché	S2205EPA	Entretien du patrimoine arboré	appel d'offres ouvert	29/03/2022	22/04/2022	183 902,40 €	48 mois		POTHIER ELAGAGE
Attribution de marché	S2218LOG	Mission d'intérim pour les besoins ponctuels du service logistique	consultation	06/04/2022	29/04/2022	25 000,00 €	8 mois		SYNERGIE
Avenant	I1810-GLAC	Maitrise d'œuvre relative à la restructuration du groupe scolaire de Glacière - Modification 2	Art 139, 4° - Nouveau titulaire	24/03/2022	30/03/2022	441 600,00 €	sans incidence sur la durée	sans incidence financière	ATELIER A
Avenant	T2123-FAC	Travaux de ravalement de la façade de l'Hôtel de Ville (rue Raspail) - Modification 1.1	Art. R.2194-8 à R.2194-9 - Seuil non dépassé (modification < 15% montant initial et modification < seuils EU)	17/03/2022	17/03/2022	80 873,80 €	sans incidence sur la durée	9 640,93 €	HARRAULT MACONNERIE
Avenant	S2013-REST	Fourniture et livraison de repas - Reconstitution 1 (Fourniture et la livraison de repas et de goûters pour la petite enfance) - Modification 1	Art. R.2194-7 - Modifications non-substantielles	26/04/2022	26/04/2022	74 130,79 €	sans incidence sur la durée	sans incidence financière	SODEXO

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le



ID : 069-216901496-20220517-D22_050-AU

RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 01/03/2022 AU 29/04/2022									
Catégorie	Référence marché	Description	Procédure/Type de modification	Date d'attribution/approbation modification	Date de notification	Montant du marché TTC	Durée du contrat	Montant ou objet de l'avenant TTC	Entreprise attributaire
Avenant	S2121-ASS	Prestations d'assurances pour le groupement de commande Ville d'Oullins / CCAS d'Oullins - Lot 2 (Responsabilité civile) - Modification 1	Art. R.2194-5 - Circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir	13/04/2022	05/05/2022	16 773,84 €	sans incidence sur la durée	sans incidence financière	SMACL ASSURANCES
Avenant	S2013-REST	Fourniture et livraison de repas - Reconstitution 1 (Fourniture et livraison de repas pour les personnes âgées) - Modification 2	Art. R.2194-7 - Modifications non-substantielles	26/04/2022	26/04/2022	74 709,80 €	sans incidence sur la durée	sans incidence financière	SODEXO
Avenant	T2036-SSI	Installation d'un système de sécurité incendie à l'Hôtel de Ville - Modification 3	Art. R.2194-7 - Modifications non-substantielles	26/04/2022	26/04/2022	76 841,40 €	sans incidence sur la durée	1 641,84 €	PROSED